



MINISTÈRE DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

*Direction générale de l'Aménagement,
du Logement et de la Nature*

Paris, le

03 JUIN 2013

Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages

*Sous-direction de la qualité et du développement
durable dans la construction*

*Bureau de la qualité technique et de la réglementation
technique de la construction*

Objet : Validation d'un logiciel intégrant la méthode de calcul 3CL-DPE
PJ : Fiche d'évaluation

ATTESTATION

Considérant l'arrêté du 27 janvier 2012¹ qui précise que tout diagnostic de performance énergétique (DPE) élaboré avec la méthode de calcul 3CL-DPE le soit avec un logiciel validé, le Directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages atteste que le logiciel

Expertec pro version 2.0

de la société

OFFICE EXPERT

a été

validé

Le Directeur de l'Habitat, de l'Urbanisme et des
Paysages

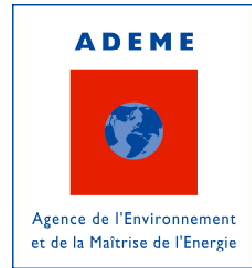
Étienne CREPON

¹ Arrêté du 27 janvier 2012 relatif à l'utilisation réglementaire des logiciels pour l'élaboration des diagnostics de performance énergétique suivant la méthode de calcul 3CL-DPE version 2012



Procédure d'évaluation de la conformité des logiciels aux règles de calcul du Diagnostic de Performance Energétique

Fiche d'évaluation



Date de publication de la fiche : **8 août 2013**

DEMANDEUR

Raison sociale : OFFICE EXPERT

Adresse : 19 avenue du 8 mai 1945 95200 Sarcelles

Téléphone : 01 34 38 00 26

Fax : 01 34 38 18 26

Site Internet : www.officexpert.fr

N° SIRET : 444 937 668 000 10

Code NAF : 6201Z

Nom et qualité du représentant légal : M. Maurice DAVILA / Gérant

IDENTIFICATION DU LOGICIEL EVALUE

Référence commerciale : Expertec PRO

Numéro de version : 2.0

Modules évalués : vente, location, bâtiments publics, centres commerciaux

EVALUATION

Date de l'évaluation : 5 août 2013

Évaluations effectuées :

1. Respect des méthodologies DPE
2. Respect des formats de DPE
3. Sensibilités aux paramètres

Commentaires sur d'éventuelles restrictions sur l'évaluation : /

MARQUAGE AUTORISE

La société OFFICE EXPERT est autorisée à apposer le marquage ci-après sur les documents du logiciel Expertec PRO version 2.0 :

Logiciel : **Expertec PRO** / Version : **2.0**

Éditeur : **OFFICE EXPERT**

Aucune non-conformité par rapport aux textes réglementaires de référence du DPE en vigueur au 25 mars 2013 n'a été relevée

Fiche d'évaluation disponible sur le site <http://www.rt-batiment.fr>